

**DECISION N°2024-182
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-AI-AF-1-Coordonateur /Coordinatrice financier et comptable, est composé de la façon suivante :

- PARMANTIER Patrick, Président,
- MOIZO Aurélie, Référente ressources humaines,
- ELBAR Fabienne, Représentante du personnel,
- BIDOZ Suzanne, Responsable hiérarchique,
- RIFFI ASRI Mohammed, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines



Vanessa DUMETIER

DECISION N°2024-183
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 AVRIL 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° SGE-TR-AF-1-Gestionnaire Financier, est composé de la façon suivante :

- PARMANTIER Patrick, Président,
- MOIZO Aurélie, Référente ressources humaines,
- CLAUX Christine, Représentante du personnel,
- LIMOU Elodie, Responsable hiérarchique,
- RIFFI ASRI Mohammed, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-184
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-AI-AF-2-Chargé.e de gestion des Contrats de Recherche, est composé de la façon suivante :

- MATZUZZI Anne, Présidente,
- MAILLET Florence, Référente ressources humaines,
- TWORKOWSKI Gaëlle, Représentante du personnel,
- RAYNAUD Raphaël, Responsable hiérarchique,
- LAUNAY Adrien, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMSTIER

**DECISION N°2024-187
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 AVRIL 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-IE-AJ-1-Juriste droit de la fonction publique et contentieux, est composé de la façon suivante :

- FREYT-CAFFIN Laurence, Présidente,
- KRAIDACHE Khallihanna, Référent ressources humaines,
- PERY Jean-Christophe, Représentant du personnel,
- BOUTHEON Valérie, Directrice des affaires juridiques,
- LEBARON Caroline, Experte interne,
- AMZIANE Mehdi, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines / PO


Nathalie Scottez

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-188
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 AVRIL 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-IE-AJ-2-Juriste chargé des instances, est composé de la façon suivante :

- FREYT-CAFFIN Laurence, Présidente,
- KRAIDACHE Khallihanna, Référent ressources humaines,
- PERY Jean-Christophe, Représentant du personnel,
- BOUTHEON Valérie, Directrice des affaires juridiques,
- LEBARON Caroline, Experte interne,
- AMZIANE Mehdi, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines / PO



Nathalie Scottez

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-189
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 AVRIL 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-RBA-IE-AJ-3-Chargé.e des affaires juridiques, est composé de la façon suivante :

- FREYT-CAFFIN Laurence, Présidente,
- KRAIDACHE Khallihanna, Référent ressources humaines,
- PERY Jean-Christophe, Représentant du personnel,
- BOUTHEON Valérie, Directrice des affaires juridiques,
- LEBARON Caroline, Responsable hiérarchique,
- AMZIANE Mehdi, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines / PO



Nathalie Scottez

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-185
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-IE-AF-1-Travel Manager, est composé de la façon suivante :

- HENRY Philippe, Président,
- LEGARES Kavita, Référente ressources humaines,
- ELBAR Fabienne, Représentante du personnel,
- GIFFARD Cyril, Responsable hiérarchique,
- MARCHON Jean-Luc, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-186
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-AI-AF-3- Administrateur fonctionnel du système d'information des Affaires Financières et Patrimoniales d'Inria et assistance aux utilisateurs, est composé de la façon suivante :

- ENNACIRI Abdel, Président,
- LEGARES Kavita, Référente ressources humaines,
- ELBAR Fabienne, Représentante du personnel,
- GIFFARD Cyril, Responsable hiérarchique,
- RIFFI ASRI Mohammed, Expert externe,

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-190
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-AI-PREV-1-Chargé.e de prévention, est composé de la façon suivante :

- PERY Jean-Christophe, Président,
- BERTON Pascale, Référente ressources humaines,
- BESSIERE Agnès, Représentante du personnel,
- RIOS Valentin, Responsable hiérarchique,
- DAPREMONT Pierre, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

DECISION N°2024-191
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

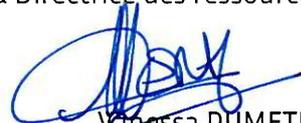
Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SAM-AI-PREV-2 - Chargé / Chargée de prévention - Animateur HSE, est composé de la façon suivante :

- PERY Jean-Christophe, Président,
- BERTON Pascale, Référente ressources humaines,
- BESSIERE Agnès, Représentante du personnel,
- RIOS Valentin, Responsable hiérarchique,
- DAPREMONT Pierre, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines



Vanessa DUMETIER

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-192
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-PRO-AI-STG-1-Pilote maintenance, est composé de la façon suivante :

- PERY Jean-Christophe, Président,
- LEGARES Kavita, Référente ressources humaines,
- BESSIERE Agnès, Représentante du personnel,
- GUILLEMAUD Sandra, Responsable hiérarchique,
- TONELLI Angelo, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

**DECISION N°2024-193
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-IR-SI-1-Ingénieur.e en informatique décisionnel, est composé de la façon suivante :

- LELAURAIN Guillaume, Président,
- VENTURIN Patricia, Référente ressources humaines,
- ANDRADE Guillermo, Représentant du personnel,
- FONDREVELLE Judicaël, Responsable hiérarchique,
- SAULNIER Nathalie, Experte externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

**DECISION N°2024-194
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-IR-SI-2-Ingénieur.e infrastructures de virtualisation et Stockage, est composé de la façon suivante :

- SEMERIA Jean-Denis, Président,
- VENTURIN Patricia, Référente ressources humaines,
- POMMERET Claire, Représentante du personnel,
- FAUGERON Didier, Responsable hiérarchique,
- MIRTAIN Laurent, Expert interne,
- GRILLOT Clarisse, Experte interne,
- PETIT Albin, Expert interne,
- MEFORT Julie, Experte externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

**DECISION N°2024-195
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-IE-SI-1-Ingénieur.e Support, est composé de la façon suivante :

- ANTOINE Jean-Michel, Président,
- SAN Michel, Référent ressources humaines,
- POMMERET Claire, Représentante du personnel,
- FAUGERON Didier, Responsable hiérarchique,
- DONG Suyan, Experte externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

**DECISION N°2024-196
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-IE-SI-2-Ingénieur.e support, est composé de la façon suivante :

- ANTOINE Jean-Michel, Président,
- SAN Michel, Référent ressources humaines,
- POMMERET Claire, Représentante du personnel,
- FAUGERON Didier, Responsable hiérarchique,
- DONG Suyan, Experte externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-197
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°2024-GRA-IE-STG-1-Responsable des Services Techniques et Généraux, est composé de la façon suivante :

- CARIGNANO Julien, Président,
- ORAIN Sylvain, Référent ressources humaines,
- BESSIERE Agnès, Représentante du personnel,
- MAURIN Nicolas, Responsable hiérarchique,
- BOURGOIS-FORESTER Delphine, Experte externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-198
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°2024-NGE-IE-AF-2-Acheteur / Acheteuse public, est composé de la façon suivante :

- RAYNAUD Raphael, Président,
- KRAIDACHE Khallihanna, Référent ressources humaines,
- ELBAR Fabienne, Représentante du personnel,
- DEMANGE Armelle, Représentante Responsable hiérarchique,
- DESMARIS Raphael, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-203
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-TR-RH-1-Gestionnaire Paye, est composé de la façon suivante :

- DEMANGE Armelle, Présidente,
- BERTON Pascale, Référente ressources humaines,
- ANDRADE Guillermo, Représentant du personnel,
- GUILHEM Brigitte, Responsable hiérarchique,
- DJIAN Franck, Expert externe,

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMÉTIER

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-206
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-TR-RH-2-Gestionnaire RH, est composé de la façon suivante :

- THER-GUILLET Anne, Présidente,
- SAN Michel, Référent ressources humaines,
- BEAUVILLARD Ariane, Représentante du personnel,
- JASSERAND Emmanuelle, Responsable hiérarchique,
- BOITTE Nicolas, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

**DECISION N°2024-205
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

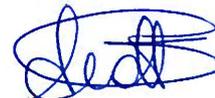
Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°2024-SGE-IE-RH-2-Chargé.e des Ressources Humaines, est composé de la façon suivante :

- PARISOTTO Nathalie, Présidente,
- DUMETIER Vanessa, Directrice des ressources humaines,
- PERY Jean-Christophe, Représentant du personnel,
- MESBAH Nadège, Représentante du responsable hiérarchique,
- MERAD Djurdjura, Experte interne,
- MICHEL Yohan, Expert interne,
- LE BRUN Olivier, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines



Nathalie Scottetz



Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-204
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°2024-LYS-IE-RH-1-Chargé.e des Ressources Humaines, est composé de la façon suivante :

- PARISOTTO Nathalie, Présidente,
- DUMETIER Vanessa, Directrice des ressources humaines,
- PERY Jean-Christophe, Représentant du personnel,
- MESBAH Nadège, Experte interne,
- MERAD Djurdjura, Responsable hiérarchique,
- MICHEL Yohan, Expert interne,
- LE BRUN Olivier, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines



Nathalie Scottez

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-200
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT 2024-SIF-TR-AER-2-Assistant / Assistante d'Equipes de Recherche, est composé de la façon suivante :

- RENIER Emmanuelle, Présidente,
- MICHEL Yohan, Référent ressources humaines,
- MARENA Sira, Représentante du personnel,
- CAMPEON Quentin, Expert interne,
- ALVES Natalia, Responsable hiérarchique,
- GILLES Sébastien, Expert interne,
- GONZALES Morgane, Experte externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines / PO



Nathalie Scottez

**DECISION N°2024-199
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SAM-TR-AER-1-Assistant / Assistante d'Équipes de Recherche, est composé de la façon suivante :

- RENIER Emmanuelle, Présidente,
- MICHEL Yohan, Référent ressources humaines,
- MARENA Sira, Représentante du personnel,
- CAMPEON Quentin, Responsable hiérarchique,
- ALVES Natalia, Experte interne,
- GILLES Sébastien, Expert interne,
- GONZALES Morgane, Experte externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines / PO



Nathalie Scottez

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-201
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-PRO-IR-TI-1-Chargé.e des partenariats et des projets d'innovation, est composé de la façon suivante :

- MESUREUR Christelle, Présidente,
- RIVERIEUX Gaëlle, Référente ressources humaines,
- PERY Jean-Christophe, Représentant du personnel,
- GASPARD Estelle, Responsable hiérarchique,
- DUPLAT Denis, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

**DECISION N°2024-202
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SIF-IR-TI-2-Chargé.e des partenariats et des projets d'innovation, est composé de la façon suivante :

- MESUREUR Christelle, Présidente,
- RIVERIEUX Gaëlle, Référente ressources humaines,
- PERY Jean-Christophe, Représentant du personnel,
- FIEVE Estelle, Responsable hiérarchique,
- DUPLAT Denis, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMENIER

**DECISION N°2024-207
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-LNE-DT-IR-1-Ingénieur.e développement logiciel MOOSE, est composé de la façon suivante :

- SEINTURIER Lionel, Président,
- MESBAH Nadège, Référente ressources humaines,
- ENARD Marie-Agnès, Représentante du personnel,
- OLLIVIER Guillaume, Responsable hiérarchique,
- ETIEN Anne, Experte interne,
- FABRESSE Luc, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

**DECISION N°2024-208
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-LYS-DT-IR-2-Ingénieur.e spécialiste en génie logiciel pour la simulation numérique, est composé de la façon suivante :

- MESUREUR Christelle, Présidente,
- CHARBONNEAU Delphine, Référente ressources humaines,
- ENARD Marie Agnès, Représentante du personnel,
- UBEDA Stéphane, Directeur du Centre,
- FRABOULET Antoine, Expert interne,
- BOUDON Frédéric, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

**DECISION N°2024-209
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-NGE-DT-IR-3-Ingénieur.e développement logiciel spécialiste hybridation entre IA et calcul scientifique, est composé de la façon suivante :

- PIERROT Cécile, Présidente,
- CHARBONNEAU Delphine, Référente ressources humaines,
- ANDRADE Guillermo, Représentant du personnel,
- WALRICH Bertrand, Responsable hiérarchique,
- BOILEAU Matthieu, Expert externe,
- FURMENTO Nathalie, Experte externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

**DECISION N°2024-210
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-NGE-DT-IR-4-Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en compilation et LLVM, est composé de la façon suivante :

- PIERROT Cécile, Présidente,
- CHARBONNEAU Delphine, Référente ressources humaines,
- ANDRADE Guillermo, Représentant du personnel,
- WALRICH Bertrand, Responsable hiérarchique,
- BOILEAU Matthieu, Expert externe,
- FURMENTO Nathalie, Experte externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

**DECISION N°2024-211
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-PRO-DT-IR-5-Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en compilation, est composé de la façon suivante :

- GUILLEMAUD Sandra, Présidente,
- MESBAH Nadège, Référente ressources humaines,
- ENARD Marie-Agnès, Représentante du personnel,
- DIAZ Mauricio, Responsable hiérarchique,
- PRIMET Romain, Expert interne,
- DENIS Xavier, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

DECISION N°2024-212
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-PRO-DT-IR-6-Ingénieur.e en physique expérimentale pour l'information quantique sur circuits, est composé de la façon suivante :

- RAVERDY Pierre-Gillaume, Président,
- MESBAH Nadège, Référente ressources humaines,
- RAIMBAULT Mélanie, Représentante du personnel,
- DIAZ Mauricio, Responsable hiérarchique,
- CAMPAGNE-IBARCQ Philippe, Expert interne,
- LEGHTAS Zaki, Expert externe,
- PIERRET Aurélie, Experte externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines



Vanessa DUMETIER

Siège

Inria - Domaine de Voluceau
BP. 105
78153 Le Chesnay-Rocquencourt - France
Tél. : +33 (0) 1 39 63 55 11

www.inria.fr

**DECISION N°2024-213
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SAM-DT-IR-7-Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en neurosciences et médecine numériques, est composé de la façon suivante :

- CAMELIO LAURENT Nadège, Présidente,
- MESBAH Nadège, Référente ressources humaines,
- ANDRADE Guillermo, Représentante du personnel,
- WINTZ Julien, Responsable hiérarchique,
- ÖNEN Melek, Experte externe,
- BADIER Jean-Michel, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

DECISION N°2024-214
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SAM-DT-IR-8-Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en données médicales multi-centrique, est composé de la façon suivante :

- CAMELIO LAURENT Nadège, Présidente,
- MESBAH Nadège, Référente ressources humaines,
- ANDRADE Guillermo, Représentante du personnel,
- WINTZ Julien, Responsable hiérarchique,
- ÖNEN Melek , Experte externe,
- BADIER Jean-Michel, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

**DECISION N°2024-215
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

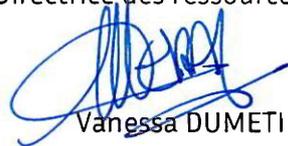
Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SIF-DT-IR-9-Ingénieur.e développement logiciel spécialiste en calcul scientifique, est composé de la façon suivante :

- DIAZ Mauricio, Président,
- ANDRIANARIJAONA Hiriana, Référente ressources humaines,
- ARIAS Soraya, Représentante du personnel,
- PRIMET Romain, Responsable hiérarchique,
- MOIREAU Philippe, chercheur,
- MARAIT Gilles, Expert interne,
- COLLIN Annabelle, Experte externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER

**DECISION N°2024-216
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

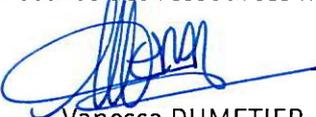
Vu la décision n° 2024-125 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n° 2024-SGE-DT-IR-10-Ingénieur.e plate-formes outils, est composé de la façon suivante :

- REY David, Président,
- ANDRIANARIJAONA Hiriana, Référente ressources humaines,
- RAIMBAULT Mélanie, Représentante du personnel,
- MARGERY David, Responsable hiérarchique,
- HYUNH Kim -Tam, Experte interne,
- FONDREVELLE Judicaël, Expert interne,
- GUILLO Laurent, Expert externe.

Pour le Président et par délégation
La Directrice des ressources humaines


Vanessa DUMETIER